

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Comité syndical

Réunion du mardi 13 avril 2021

Date de convocation : 6 avril 2021	Nombre de membres { présents : 52 absents : 31
Nombre de membres en exercice : 83	
Date de publication : 19 avril 2021	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 52
Voix CONTRE : 0 – Délibération n° C2021-17
Abstentions, blancs ou nuls : 0

OBJET : Aides du SDEER aux communes

L'an DEUX MIL VINGT-ET-UN, le TREIZE du mois d'AVRIL, mardi à 9 heures 20 minutes, les membres du Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, à la Cité Entrepreneuriale, sous la présidence de monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 6 avril 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52 délégués, formant la majorité des 83 membres en exercice.

Mme ADOLPHE Mariette, déléguée de la commune de SAUJON
M. BARATHIEU André, délégué du canton de Tonnay-Charente
M. BERTAUD Christophe, délégué de la commune de LA ROCHELLE
M. BERTRAND Marc, délégué du canton de Pons
M. BOUCHET Jean-Pierre, délégué du canton de Pons
M. BOURSIER Daniel, délégué du canton de Marans
Mme BRANCHEREAU Christine, déléguée du canton de Saintonge Estuaire
M. BRODZIAK François, délégué du canton des Trois Monts
M. BRUNET Elisée, délégué du canton de l'Ile d'Oléron
M. CABRI Christophe, délégué du canton de Jonzac
M. CAUSSIN Jean-Pierre, délégué du canton de Matha
M. DAVIAUD Alain, délégué du canton de Thénac
M. DE BLEECKER Hervé, délégué de la commune de PUILBOREAU
Mme DEMENÉ Lydie, déléguée du canton de Tonnay-Charente
M. DURESSAY Julien, délégué de la commune de ROYAN
M. FOURRÉ Jean-Luc, délégué du canton de Chaniers
M. GARDELLE Jérôme, délégué du canton de Thénac
M. GARRAUD Patrick, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. GEOFFROY Pierre, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. GUIGNOUARD Philippe, délégué de la commune de LAGORD
M. INÉS Richard, délégué du canton de La Jarrie
M. JOURDAIN Serge, délégué du canton des Trois Monts
M. JUSTINIEN Rémi, délégué de la commune de TONNAY-CHARENTE
M. KINDER Alain, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. LANNELONGUE Xavier, délégué du canton de La Jarrie

M. LEDUC Neven, délégué du canton de Surgères
M. LESAUVAGE Thierry, délégué de la commune de ROCHEFORT
M. LESPINASSE Sylvain, délégué du canton de Chaniers
M. LUCAZEAU Christian, délégué du canton de Saintonge Estuaire
Mme LYONNET Marcelle, déléguée du canton de Châtelailon-Plage
M. MAINDRON Bernard, délégué du canton de Jonzac
M. MARY Guy, délégué du canton de La Tremblade
M. MASERO Michel, délégué du canton des Trois Monts
M. MICHAUD Jacky, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. ORGERON Patrick, délégué de la commune de PÉRIGNY
M. PATTEDOIE Daniel, délégué du canton de l'Île d'Oléron
M. PELLETIER François, délégué du canton de Surgères
M. PETIT Jean-Jacques, délégué du canton de Châtelailon-Plage
M. PETIT Jean-Marie, délégué de la commune de MARENNES-HIERS-BROUAGE
M. PHILBERT Patrick, délégué de la commune de NIEUL-SUR-MER
M. PROUTEAU Jacky, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. REMPAULT Michel, délégué du canton de Marennes
M. ROBIN Patrick, délégué de la commune d'AYTRÉ
M. ROUYER Denis, délégué du canton de Marennes
M. THULEAU Gilbert, suppléant de M. SIMONNET Didier, délégué de la commune de ROYAN
M. TAUNAY Dominique, délégué du canton de Saujon
M. TERRIEN Joël, délégué de la commune de SAINTES
M. VACHON Bernard, délégué du canton de Chaniers
M. VENNER Gilles, délégué du canton de Matha
M. VILATTE Gérard, délégué du canton de Châtelailon-Plage
Mme VISSAULT Isabelle, déléguée du canton de Lagord
M. ZÉLIE Roger, délégué du canton de l'Île de Ré

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : 31 délégués.

M. BURNET Alain, délégué de la commune de ROCHEFORT, excusé
M. CADOT Matthieu, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. CALMONT Bruno, délégué du canton de Surgères, excusé
M. CÉNÉRINI Gilles, délégué du canton de La Tremblade, excusé
M. COULON Claude, délégué du canton de Saintonge Estuaire, excusé
M. COULON Thierry, délégué de la commune de CHÂTELAILLON-PLAGE, excusé
M. CROUZET Jacques, délégué du canton de Thénac
M. DAUGY Emmanuel, délégué du canton de La Tremblade
M. DAVIET Laurent, délégué de la commune de SAINTES, excusé
M. DELAGE Stéphane, délégué du canton de Marennes
M. DEVOUGE Stéphane, délégué de la commune de VAUX-SUR-MER, excusé
Mme FALCONNET Marie-Line, déléguée du canton de Matha, excusée
M. GARDIEN Maurice, délégué du canton de La Jarrie, excusé
Mme GATINEAU Sylvie, déléguée du canton de Marans, excusée
M. GLENEAUD Jacques, délégué du canton de Lagord
M. GOUSSARD Jean-Paul, délégué du canton de l'Île de Ré, excusé
M. GUEGO Dominique, délégué de la commune de LA ROCHELLE
M. GUILBERT Eric, délégué de la commune de SAINT-PIERRE-D'OLÉRON, excusé
M. LAMOUREUX Pascal, délégué du canton de Saujon
M. LANGLAIS Jean-Charles, délégué du canton de Pons
M. LEPIE Bernard, délégué du canton de l'Île d'Oléron, excusé
M. MARTAIL Alain, délégué de la commune de DOMPIERRE-SUR-MER
M. MICHAUD Régis, délégué du canton de Marans
M. MOUTARDE Jean, délégué de la commune de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, excusé
M. PETITFILS Franck, délégué du canton de La Jarrie, excusé
M. PICOT Jean-Pierre, délégué du canton de l'Île de Ré, excusé
M. ROUSSEAU Jean-Yves, délégué de la commune de SURGÈRES
Mme SIMON Nathalie, déléguée de la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, excusée
M. TRÉTON Alain, délégué du canton de Marans
M. VALLÉE Gilles, délégué du canton de Tonnay-Charente
Mme VALLIER Marie-Hélène, déléguée du canton de Jonzac

Madame Marcelle LYONNET, déléguée du canton de Châtelailon-Plage, est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

M. le Président propose au Comité de se prononcer sur quatre aides financières que le SDEER serait susceptible d'apporter aux communes adhérentes :

1°) Aide aux communes porteuses de projets de recharge publique de véhicules électriques et qui n'ont pas transféré leur compétence au SDEER.

M. le Président rappelle au Comité que, le 12 avril 2019 puis le 28 février 2020, le Comité syndical avait décidé que le SDEER apporterait une aide aux communes porteuses de projets de recharge publique de véhicules électriques et qui n'auraient pas transféré leur compétence au SDEER, dans la limite de 500 euros par borne normale et 5 000 euros par borne rapide, dans la mesure où ces bornes seraient conformes aux exigences du décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques, ainsi qu'aux minima techniques du programme ADVENIR porté par l'AVERE-France.

M. le Président propose au Comité syndical de poursuivre ce dispositif, avec les mêmes montants qu'en 2019 et 2020 (50 000 euros).

Cette aide serait réservée aux communes pour lesquelles le SDEER est bénéficiaire de la TCCFE.

2°) Aide aux communes porteuses de projets de recharge publique de véhicules électriques et qui ont transféré leur compétence au SDEER.

Les communes de Charente-Maritime ont été sondées pour évaluer les besoins locaux de recharge publique de recharge de véhicules électriques non couverts encore. Il est proposé au Comité syndical de maintenir le principe de l'aide à l'installation de bornes de recharge aux communes qui lui auraient transféré la compétence de recharge publique de véhicules électriques, pour des bornes qui ne feraient pas partie d'un schéma d'implantation décidé par le SDEER. Sur demande de la commune, le SDEER installerait les bornes de recharge et solliciterait une contribution de 80 % du prix de la fourniture, installation et mise en service (hors subventions éventuelles).

En outre, pour les communes qui conservent le bénéfice de la TCCFE, le SDEER solliciterait :

- une contribution de 80 % du montant des coûts de raccordement au réseau public de distribution d'électricité ;
- une contribution annuelle de :
 - o 500 euros pour chaque borne de recharge normale ;
 - o 1 500 euros pour chaque borne de recharge rapide.

Enfin, le Conseil départemental de Charente-Maritime semble souhaiter voir implanter des bornes de recharges sur les aires de covoiturage qu'il a aménagées (environ 80 aires, à ce jour). M. le Président propose que, sur le territoire des communes pour lesquelles le SDEER perçoit la TCCFE et pour favoriser l'intervention de tiers au bénéfice des communes, le SDEER augmente sa contribution d'un montant analogue à celle du Conseil départemental, le cas échéant (hors raccordement).

M. le Président propose au Comité syndical qu'une enveloppe de dépenses de 300 000 euros fasse l'objet de décision d'attribution par le Bureau.

3°) Aide aux communes porteuses de projets de production d'électricité renouvelable.

M. le Président rappelle au Comité que, le 12 avril 2019 puis le 28 février 2020, à l'instar de l'aide que le SDEER apporte au raccordement des installations communales de consommation d'électricité pour des puissances supérieures à 36 kVA en basse tension, que le SDEER apporterait une aide au raccordement des installations de production d'électricité

portées par les communes, dans la limite de 5 000 euros par installation de puissance comprise entre 36 kVA et 100 kVA.

Une enveloppe de 100 000 euros avait été décidée, pour faire l'objet de décision d'attribution par le Bureau. M. le Président propose au Comité syndical de poursuivre ce dispositif, avec les mêmes montants qu'en 2019 et 2020.

Cette aide serait réservée aux communes pour lesquelles le SDEER est bénéficiaire de la TCCFE.

4°) Aide aux communes qui conservent le bénéfice de la TCCFE, pour des projets réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEER.

M. le Président rappelle au Comité que, avec la départementalisation du contrat de concession, les dispositions du cahier des charges prévoient que le SDEER bénéficie d'une « prime » annuelle de 300 000 euros de la redevance R1 (dite de fonctionnement).

M. le Président propose au Comité qu'une partie de cette prime fasse l'objet d'une participation aux projets des communes qui conservent le bénéfice de la TCCFE :

- Le montant de la participation serait déduit de la contribution demandée par le SDEER pour des projets d'investissement réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage (éclairage public, effacements de réseaux BT, bornes de recharge) ;
- Le montant de la participation serait annuel et proportionnel à la part de la population de la commune dans la population de la concession ;
- Une participation au titre de l'année n pourrait être versée au titre de travaux réalisés dans l'année n ou dans l'année n+1.



LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Adopte l'ensemble des propositions qui lui ont été faites.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
le Président,
François BRODZIAK*